

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 21 juin 2022** à 19 h 30 au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Salle Richelieu.

- ÉTAIENT PRÉSENTS :
- Monsieur Alexandre Provost - président du CA
 - Madame Marie Josée Gagnon-vice-présidente du CA
 - Madame Danielle Beaumont
 - Madame Josiane Beaucage
 - Monsieur Benoit Brosseau
 - Monsieur Eric Chevalier-Alvarez
 - Monsieur Guy Lajoie
 - Madame Chantal Laliberté
 - Madame Jade Lizotte
 - Monsieur Michel Milot
 - Madame Rélaine Morin (teams)
 - Madame Véronique Paré
- PERMANENCE :
- Madame Dominique Lachapelle - directrice générale
 - Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général
 - Madame Louise Beaupré - directrice générale adjointe par intérim et directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle
 - Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe
 - Madame Taïga Waelput-Lavallée - directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes
- INVITÉS :
- Madame Geneviève Archambault - directrice des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire
 - Monsieur Alain Camaraine - directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
 - Madame Céline Falardeau – directrice du Service des affaires juridiques et des communications
 - Madame Katleen Loiselle - directrice du Service des ressources humaines
 - Madame Chantal Noël - directrice du Service des ressources financières
 - Madame Elizabeth Mc Donough - directrice du Service des ressources matérielles (teams)
- ÉTAIENT ABSENTES :
- Madame Chantal Lanoue
 - Madame Sandrine Parent
-

1. **Présence et ouverture de la séance**

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée.

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.

2. **Ordre du jour**

[Résolution 2022-06-21-CA-01](#)

Il est proposé par monsieur Eric Chevalier-Alvarez :

D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Ajouter le point suivant :

9.8 Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration – année scolaire 2022-2023 - Correction (document séance tenante)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 **Assermentation de certains membres du conseil d'administration (document)**

En conformité avec l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, madame Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, a procédé à l'assermentation de madame Jade Lizotte, membre du conseil d'administration en remplacement de monsieur Nathan Hurteau.

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, a également procédé à l'assermentation de madame Danielle Beaumont et de monsieur Alexandre Provost pour leur nouveau mandat qui débutera le 1^{er} juillet 2022.

Ces derniers ont prêté serment de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

2.2 **Inscription au procès-verbal de certains membres désignés du conseil d'administration**

Une entrée de ces trois (3) serments est faite dans le livre des délibérations du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

3. Procès-verbal – CA du 24 mai 2022 – Adoption et suivi (document)

[Résolution 2022-06-21-CA-02](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 24 mai 2022 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 24 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale, mentionne que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 24 mai 2022.

4. Correspondance

- 4.1. De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation : Aide financière de 9 622 800 \$ pour l'acquisition de 12 locaux modulaires à l'école Joséphine-Dandurand (4 458 044 \$) et 14 locaux modulaires à la Polyvalente Marcel-Landry (5 164 756 \$).
- 4.2 De madame Geneviève Turcotte, directrice générale adjointe, Direction générale de la planification et de l'expertise, Ministère de l'Éducation : Projets non retenus au Plan québécois des infrastructures 2022-2032.
- 4.3 De madame Marie-Dominique Taillon, sous-ministre adjointe, secteur de l'excellence scolaire et de la pédagogie, Ministère de l'Éducation : Service de consultation des résultats d'apprentissage et des diplômes obtenus, destiné aux élèves de la formation générale des jeunes (FGJ), de la formation générale des adultes (FGA) et de la formation professionnelle (FP).
- 4.4 De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation : Aide financière de 450 000 \$ dans le cadre de la mesure Embellissement des cours d'école.

5. Période de questions du public

Aucune question n'est adressée.

6. Parole aux élèves

Aucune question n'est adressée.

7. Mot du président

Monsieur Alexandre Provost, président, porte ce soir un chandail à l'effigie de l'école du Petit Clocher.

Monsieur Provost fait un retour sur la soirée de remise des bourses du président ayant eu lieu le 14 juin dernier à l'auditorium de la Polyvalente Marcel-Landry. Il remercie les membres du conseil d'administration ainsi que les membres de la direction générale qui ont contribué au succès de cette soirée.

Il souligne également la collaboration, depuis deux ans, de tous les membres du conseil d'administration et tout particulièrement de mesdames Véronique Paré et Sandrine Parent qui terminent leur mandat le 30 juin prochain, les membres de la direction générale ainsi que les directions de Services du CSSDHR.

8. Mot de la directrice générale et reddition de comptes (documents séance tenante)

Capsule pédagogique : Direction générale

Dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, madame Dominique Lachapelle dépose un document intitulé « Reddition de comptes de la directrice générale », où elle fait état des rencontres des comités auxquelles elle a participé depuis la dernière séance.

Elle dépose les décisions qu'elle a prises ainsi que les affectations, les engagements, les nominations qu'elle a effectuées et les démissions qu'elle a acceptées depuis la dernière séance. Elle dépose également un état de situation relatif au cheminement des priorités annuelles 21-22.

▪ Capsule pédagogique : Direction générale

Étant presque à la fin de son mandat à titre de directrice générale du CSSDHR, madame Dominique Lachapelle présente un power point intitulé, « Chemins parcourus et à parcourir », le bilan d'un travail effectué en collaboration avec les membres du conseil d'administration. Sa présentation est effectuée sous les thèmes de la confiance, du contrôle, de la fiabilité, du capital humain, de la communication, du vivre ensemble, de l'avenir, d'un conseil d'administration d'expertise ainsi que de ce que nous devons réduire/diminuer, maintenir/protéger, Cesser/éliminer, amplifier/magnifier et créer/initier.

9. Points de décision

9.1. Engagement-Nomination à la Direction générale

[Résolution 2022-06-21-CA-03](#)

Considérant le départ à la retraite de madame Dominique Lachapelle, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR);

Considérant le processus mis en place pour combler le poste de directrice ou directeur général(e) du CSSDHR;



Considérant la recommandation unanime du comité de sélection, composé de mesdames Danielle Beaumont, Marie Josée Gagnon et Sandrine Parent ainsi que de messieurs Eric Chevalier-Alvarez et Alexandre Provost;

Il est proposé par monsieur Alexandre Provost :

D'engager madame Marie-Claude Huberdeau à titre de directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières. Elle entrera en fonction le 8 août 2022.

D'autoriser monsieur Alexandre Provost, président du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, à négocier et signer le contrat de travail de madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale, selon les termes déjà convenus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Structure administrative 2022-2023 – Cadres de Service (documents joints)

[Résolution 2022-06-21-CA-04](#)

Considérant les besoins du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les consultations menées auprès de l'Association des directrices et directeurs d'établissement d'enseignement de Champlain (ADEC) et de l'Association locale des cadres scolaires (AQCS);

Considérant la présentation du dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil d'administration, lors des comités pléniers des 17 mai et 14 juin 2022;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

Que la structure administratives 2022-2023 – Cadres de service, soit acceptée telle déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Plan d'effectifs du personnel de soutien – secteur adaptation scolaire (document séance tenante)

[Résolution 2022-06-21-CA-05](#)

Considérant le dépôt du processus d'élaboration des plans d'effectifs au comité des ressources humaines du conseil d'administration, le 14 juin 2022;

Considérant la recommandation émise par le comité de répartition des ressources lors de la rencontre tenue le 7 juin 2022;

Considérant la recommandation émise par le comité consultatif de gestion lors de la rencontre tenue le 8 juin 2022;



Considérant la consultation menée auprès du Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières CSN;

Considérant la présentation du dossier et les discussions tenues à ce sujet par les membres du conseil d'administration, lors du comité plénier du 21 juin 2022;

Il est proposé par madame Véronique Paré :

Que soit accepté le plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur adaptation scolaire), pour l'année 2022-2023 avec les modifications apportées au plan 2021-2022 et ce, tel que décrit au document déposé séance tenante. Le plan d'effectif prendra effet le 15 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4. Rapport du comité de vérification

Monsieur Michel Milot rend compte des travaux effectués par les membres du comité de vérification lors de la rencontre tenue le 13 juin 2022. Les discussions et les travaux ont porté sur les prévisions et les règles budgétaires 2022-2023 ainsi que sur les recommandations du comité de répartition des ressources (CRR).

9.4.1. Adoption des prévisions budgétaires 2022-2023 (documents séance tenante)

[Résolution 2022-06-21-CA-06](#)

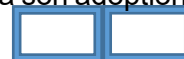
Considérant que, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023;

Considérant que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 1 626 922 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2021, à l'exclusion de la valeur comptable nette des terrains et du montant des provisions relatives aux offres salariales et à l'équité salariale net des subventions comptabilisées pour ces éléments à cette même date;

Considérant que le produit de la taxe scolaire au montant de 17 668 400 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 37 455 059 \$;
- un nombre de 57 204 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;
- un taux de 0,1024 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2022-2023.

Considérant la présentation des prévisions budgétaires au comité de vérification le 13 juin 2022 et sa recommandation au conseil d'administration quant à son adoption;



Considérant que l'hypothèse du maintien d'un budget à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé autorisée pourrait être remise en cause en raison de la situation actuelle et future de la pandémie due à la COVID et être tributaire de l'appui financier du ministre de l'Éducation;

Il est proposé par madame Chantal Laliberté :

Que, sous réserve de l'adoption des Règles budgétaires pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024 par le Conseil du trésor, le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 290 907 099 \$ et des dépenses de 292 534 021 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4.2. Adoption des Règles budgétaires 2022-2023 (RFP 03 – PR 01) (documents)

[Résolution 2022-06-21-CA-07](#)

Considérant l'article 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit que le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus, en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, répartition qui doit être effectuée de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres;

Considérant la *Politique de répartition des ressources financières* (RFP 03) en vigueur au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant la présentation du projet de Règles budgétaires 2022-2023 au comité de vérification le 13 juin 2022 et sa recommandation au conseil d'administration quant à son adoption;

Considérant la recommandation du comité de répartition des ressources;

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

Il est proposé par monsieur Guy Lajoie :

D'adopter les Règles budgétaires 2022-2023 (RFP 03 – PR 01) telles que déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5. Dépôt des projets des ressources matérielles pour l'année scolaire 2022-2023 (documents)

[Résolution 2022-06-21-CA-08](#)

Considérant que le ministère de l'Éducation finance annuellement les travaux de rénovation et réfection des établissements des centres de services scolaires ;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières prévoit recevoir pour l'année 2022-2023 les montants suivants pour le maintien d'actif de son parc immobilier ;

- 15 057 995 \$ dans le cadre de la mesure 50621
- 3 980 502 \$ dans le cadre de la mesure 50622

Considérant les études et les analyses réalisées par le Service des ressources matérielles afin de prioriser les travaux de maintien d'actifs du parc immobilier du Centre de services scolaire des Hautes Rivières ;

Considérant que l'article 197 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières prévoit que le Conseil d'administration doit approuver annuellement la liste des projets à caractère physique ;

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

Que le conseil d'administration approuve la liste des travaux à caractère physique déposée par le Service des ressources matérielles dans le cadre des mesures de Maintien d'actifs immobiliers pour l'année 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6. Politique relative à la gestion contractuelle – Adoption (document et document séance tenante)

[Résolution 2022-06-21-CA-09](#)

Considérant le projet de *Politique relative à la gestion contractuelle* adopté par le conseil d'administration, le 24 mai 2022, aux termes de la résolution 2022-05-24-CA-07;

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

Considérant la présentation des commentaires reçus lors du comité plénier tenu le 21 juin 2022;

Il est proposé par madame Chantal Laliberté :

Que soit adoptée la *Politique relative à la gestion contractuelle*, tel que déposée et présentée par monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général. Cette Politique entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7. Rapport du comité consultatif du transport

Madame Véronique Paré rend compte des travaux effectués par les membres du comité consultatif du transport lors de la rencontre tenue le 26 mai 2022. Les discussions et les travaux ont porté sur le plan d'action du Service du transport scolaire, les enjeux et l'aspect financier des contrats des transporteurs (autobus), les prévisions budgétaires 2022-2023, la facturation aux parents ainsi que sur le calendrier des rencontres pour l'année scolaire 2022-2023.

9.7.1. Contrats de transport scolaire (document)

[Résolution 2022-06-21-CA-10](#)

Considérant que les contrats de transport scolaire quant aux autobus viennent à échéance le 30 juin 2022;

Considérant le processus de négociation en cours;

Considérant que la prochaine séance publique du conseil d'administration aura lieu le 30 août 2022 et que les contrats doivent être conclus préalablement;

Il est proposé par monsieur Eric Chevalier-Alvarez :

D'autoriser la directrice générale à signer les contrats de transport scolaire avec les transporteurs quant aux autobus, selon les modalités convenues avec chacune des parties et que conformément à l'article 217 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, elle informe et consulte préalablement le président du conseil d'administration pour les contrats de 1 000 000 \$ et plus et qu'elle en rende compte à la séance du 30 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration – année scolaire 2022-2023 - Correction (document séance tenante)

[Résolution 2022-06-21-CA-11](#)

Considérant que l'article 2.4.1 du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration* prévoit que le conseil d'administration détermine par résolution les dates de ses séances ordinaires;

Considérant que le conseil d'administration a adopté, le 24 mai 2022, le calendrier des séances 2022-2023, aux termes de la résolution 2022-05-24-CA-09;



Considérant un conflit d'horaire quant à la première séance publique du conseil d'administration pour l'année 2022-2023;

Il est proposé par monsieur Michel Milot:

Que la première séance publique du conseil d'administration pour l'année scolaire 2022-2023 se tienne le mardi 30 août 2022;

Et

Qu'une séance soit ajoutée le 27 septembre 2022.

En conséquence, les séances publiques du conseil d'administration pour l'année scolaire 2022-2023 se tiendront les mardis 30 août, 27 septembre; 25 octobre, 13 décembre 2022 ainsi que les 31 janvier, 21 mars, 25 avril, 23 mai et 20 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Monsieur Guy Lajoie rend compte des travaux effectués par les membres du comité de gouvernance et d'éthique lors de la rencontre tenue le 30 mai 2022. Les discussions et les travaux ont porté sur le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, l'évaluation du conseil d'administration et la formation des nouveaux administrateurs. Il mentionne également que tous les membres du conseil d'administration se sont rencontrés le 7 juin dernier pour l'évaluation du conseil d'administration du CSSDHR.

11. Rapport du comité PEVR du CA

Aucune rencontre du comité PEVR du CA n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 24 mai 2022.

12. Rapport du comité des nouveaux établissements scolaires

Aucune rencontre du comité des nouveaux établissements scolaires n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 24 mai 2022.

13. Rapport du comité des ressources humaines

Aucune rencontre du comité des ressources humaines n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 24 mai 2022.

14. Rapport du comité situations d'urgence et communication

Aucune rencontre du comité situations d'urgence et communication n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 24 mai 2022.

15. Varia

Aucun point n'est ajouté.

16. Levée de la séance

[Résolution 2022-06-21-CA-12](#)

Il est proposé par monsieur Benoit Brosseau :

Que la séance soit levée à 21 h 21.

Alexandre Provost

Président du CA

Mario Champagne

Secrétaire général